

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarantième séance – Lundi 22 janvier 2007, à 17 h

**Présidence de M. Roberto Broggin, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M<sup>mes</sup> Vera Figurek*, *Nathalie Fontanet*, *Nelly Hartlieb*, *M. André Kaplun*, *M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 5 janvier 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 janvier, mercredi 17 janvier et lundi 22 janvier 2007, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal  
Projet d'arrêté: personnes élues et changement de groupe

### 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

### 3. Projet d'arrêté du 17 janvier 2007 de la commission du règlement: «Personnes élues et changement de groupe» (PA-66)<sup>1</sup>.

#### *Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à la majorité (opposition des démocrates-chrétiens et d'un membre hors parti, et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

#### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de la commission du règlement,

#### *arrête:*

*Article unique.* – L'article 5 du règlement du Conseil municipal concernant les groupes est modifié comme suit, pour entrée en vigueur dès le début de la prochaine législature:

---

<sup>1</sup> Projet d'arrêté, 4608.

«Art. 5 Groupes

»<sup>1</sup> (*inchangé*)

»<sup>2</sup> (*modifié*) La personne qui quitte son groupe ou en est exclue ne peut pas se rattacher à un autre groupe.

»<sup>3</sup> (*inchangé*)».

*Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.*

#### **4. Motion du 17 mai 2006 de M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Révision du ratio logements-places de stationnement» (M-618)<sup>1</sup>.**

##### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les nuisances, tant au niveau de la pollution de l'air que du bruit, engendrées par l'augmentation du trafic motorisé individuel;
- l'emprise grandissante des véhicules motorisés sur le domaine public;
- l'augmentation du coût de la construction de logements due à la construction de parkings souterrains;
- le développement des transports publics (trams, CEVA, etc.);
- les près de 30% de ménages habitant en ville de Genève qui n'ont pas/plus de voiture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir fermement auprès de l'Office cantonal de la mobilité afin de revoir – à la baisse – les normes indicatives portant sur le ratio logements-places de stationnement lors de constructions de logements.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme vous l'aurez compris, la motion M-618 propose de réviser le ratio logements-places de stationnement lors de l'élaboration, puis de l'acceptation des plans localisés de quartier. De manière générale, notre

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annonce, 7031.

Ville favorise bien évidemment le développement des transports publics, comme le démontre notamment le projet de liaison Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA). Par ailleurs, les statistiques démontrent que 30% des ménages habitant en ville n'ont pas ou plus de voiture.

Les normes élaborées par l'Office cantonal de la mobilité imposent généralement un ratio logements-places de stationnement d'une place en sous-sol pour 100 m<sup>2</sup> de logement et d'une place visiteurs pour 1200 m<sup>2</sup>. Mais, lors de l'acceptation par la commission de l'aménagement et de l'environnement du plan localisé de quartier situé à l'avenue de l'Amandolier et au chemin de la Petite-Boissière, nous avons constaté que tant la Direction de l'aménagement du territoire, du côté du Canton, que le Service d'urbanisme, du côté de la Ville, auraient trouvé opportun d'adopter un ratio de 0,75 place par logement, étant donné la proximité des transports publics – notamment de deux lignes de tram et du bus 21 – ainsi que du projet CEVA. Or, malgré la concordance des points de vue cantonal et municipal, il n'a pas été possible de modifier ce ratio.

En outre, il apparaît que ce dernier est une norme indicative et non pas légale. La commission de l'aménagement et de l'environnement en a souvent discuté, nous avons même parfois remis en question ce ratio, mais sans nous y opposer formellement, afin de ne pas mettre en péril l'acceptation d'un plan localisé de quartier et, par là même, la création de logements.

Au vu de notre choix de développer les transports publics, nous estimons qu'il serait opportun, de cas en cas, de remettre sur le métier la discussion concernant le ratio logements-places de stationnement. C'est la raison pour laquelle, au nom des impératifs d'aménagement de la Ville, nous demandons que le Conseil administratif puisse faire valoir ses arguments auprès de l'Office cantonal de la mobilité, afin de réviser ces normes qui, je le répète, ne sont pas légales mais indicatives. Mon parti soutiendra donc le renvoi de la motion M-618 au Conseil administratif.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Cette motion est extrêmement intéressante, et les Verts ont été ravis de la voir arriver, bien qu'un peu surpris... Cela fait une année et demie que nous proposons sans arrêt, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, des amendements visant à réduire le nombre de places de stationnement liées aux plans localisés de quartier – à tel point que certains aiment à nous traiter de monomaniaques! Cela fait plus d'une année et demie que nous rappelons que le ratio logements-places de stationnement pour les plans localisés de quartier n'a aucune base légale. A chaque occasion, nous essayons de ramener le nombre de places de stationnement à une par logement. Car, comme

## Motion: révision du ratio logements-places de stationnement

l'a dit M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, nous savons que 30% des ménages n'ont pas de voiture, et que les plans localisés de quartier dont nous parlons ici sont situés à proximité de bonnes dessertes en transports publics – lesquels sont d'ailleurs en voie d'amélioration. Or nos amendements pour la modification du ratio logements-places de stationnement sont parfois acceptés – heureusement! – mais ils sont aussi souvent refusés, très étonnamment...

Ce soir, nous rions donc sous cape en voyant – mais avec plaisir quand même – que certains s'approprient nos idées... Tant mieux car ainsi, au moins, notre travail porte ses fruits; nous en sommes vraiment ravis! Nous voterons donc la motion M-618 avec grand plaisir. En attendant son application, nous espérons que, à présent, tous nos amendements seront votés sans problème en commission de l'aménagement et de l'environnement, ainsi qu'en séance plénière!

**M. Philippe Herminjard (R).** J'observe l'incohérence des auteurs de cette motion, qui reconnaissent l'emprise grandissante du trafic motorisé en ville. A mon sens, c'est là un argument contre la révision du ratio logements-places de stationnement.

Je ne conteste nullement les statistiques en matière de mobilité. Il est vrai que le nombre d'automobiles individuelles en ville de Genève est plutôt à la baisse, en tout cas si on s'en tient à celui des immatriculations. Par contre, les camionnettes et les deux-roues sont de plus en plus nombreux, ce n'est pas moi qui l'invente! Voilà comment, au final, le parc automobile augmente légèrement.

Selon moi, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cette enceinte, nous aurons à l'avenir des voitures toujours plus propres, ce que je me réjouis de voir démontrer lors du prochain Salon de l'automobile. Mesdames et Messieurs, malgré tout, la tendance reste à la mobilité! Ce n'est pas parce que les gens ont statistiquement moins de véhicules privés qu'ils se déplacent moins, bien au contraire! En effet, les transports publics sont utilisés par de plus en plus de monde. Les radicaux de la Ville aimeraient voir les véhicules privés dans les parkings et non pas en surface, sur la voirie. Finalement, nous sommes d'accord avec le développement des zones piétonnes de manière générale, dans les zones commerçantes comme dans les zones résidentielles, où il s'agit de ne pas embêter les habitants.

Nous sommes presque d'accord sur le principe mais, dans le cas présent, nous vous invitons, chers collègues, à rester raisonnables. Le ratio logements-places de stationnement a beau être une norme indicative, elle n'en a pas moins fait ses preuves. Je le répète, contrairement à ce que nous avons pu entendre dans la bouche des socialistes et des Verts, la tendance reste à la mobilité. Qu'elles soient polluantes ou non, cela sous-entend des voitures, et pour nous il vaut mieux les

mettre en sous-sol qu'en surface. C'est pourquoi les radicaux vous invitent, Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères municipales, à refuser ce projet de motion.

**M. François Sottas** (AdG/SI). Monsieur le président, j'ai une bonne nouvelle: demain, on rase gratuit! C'est ce que vient de nous dire M. Herminjard... même si je résume un peu! Cela fait longtemps que l'on entend parler de voitures moins polluantes... Pourtant, malgré l'avènement du catalyseur, il y a près de vingt ans, il y a encore des problèmes de pollution dans les centres urbains et ailleurs. Je crois donc qu'il faut arrêter la poudre aux yeux, Monsieur Herminjard! Cette motion demande aux locataires d'immeubles – et à leurs constructeurs, par la même occasion – de réfléchir aux quotas des places de stationnement par rapport aux logements situés en ville, en tenant compte du fait que le développement des transports publics s'améliore de jour en jour.

Je crois que la motion M-618 est une bonne motion et, pour des motifs exactement inverses à ceux que vient d'évoquer M. Herminjard, nous l'accepterons.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, dans ce débat, il s'agit de ne pas se tromper de termes. Les considérants de la motion M-618 évoquent le développement des transports publics, mais en quoi cela doit-il automatiquement impliquer la diminution du nombre de places de stationnement dans un immeuble?

Je rappelle le but du jeu: il s'agit de faire en sorte que des trajets courts et fréquents à l'intérieur de la ville puissent être effectués en empruntant les transports publics. En ce sens, nous ne pouvons que nous féliciter du développement des transports publics et l'encourager. Mais nous ne pouvons tout de même pas empêcher les gens d'avoir une voiture pour faire des déplacements plus longs, notamment le week-end! Je rappelle aussi le fameux problème des courses alimentaires avec les six packs d'eau, etc. Raisonnablement, on ne peut pas imposer aujourd'hui à des citoyens de ne plus avoir de voiture du tout. De notre point de vue, il vaut beaucoup mieux, au contraire, qu'ils puissent la parquer près de leur domicile et utiliser les transports publics, tout en gardant la liberté d'utiliser la voiture uniquement quand celle-ci est indispensable et ne peut être remplacée par d'autres modes de transport.

En outre, je rappellerai que le ratio logements-places de stationnement concerne également les places pour visiteurs. En limitant le nombre de places de stationnement, vous limitez du même coup le nombre ou le genre des visiteurs! Après minuit, vous n'allez pas rentrer chez vous en transports publics, car

## Motion: révision du ratio logements-places de stationnement

il n'y en a plus à cette heure. Pour peu que vous soyez quelqu'un de très sociable qui aime passer des soirées agréables chez des amis, que faites-vous? Vous vous payez le taxi tous les soirs, pour rentrer chez vous après minuit?

La motion M-618 cherche à imposer à la population des critères qui, à notre sens, ne sont pas acceptables; le groupe démocrate-chrétien la refusera donc.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Le Parti libéral votera non également. Je suis naturellement d'accord avec les arguments que vient d'évoquer ma préopinante démocrate-chrétienne, mais j'aimerais en ajouter un.

Tout à l'heure, M<sup>me</sup> Klopmann s'est demandé comment il se faisait que les socialistes en étaient venus à déposer cette motion. Eh bien, moi, je connais la réponse! A l'époque, c'était M. Moutinot qui était en charge du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Il s'est dépêché d'élaborer un certain nombre de plans localisés de quartier et il fallait faire avancer les dossiers, surtout sans lui mettre des bâtons dans les roues... Dans ces conditions, forcément que, quand ces plans nous étaient soumis, tout le monde était d'accord! Les Verts proposaient des amendements que les socialistes votaient. Mais maintenant que M. Moutinot n'est plus chargé de l'aménagement, voilà qu'ils déposent cette motion! Madame Klopmann, vous avez votre réponse...

Il me semble que, actuellement, la gauche a une vision étroite en matière de mobilité. Pour ma part, je pense que, lorsque des plans localisés de quartier nous sont soumis, il faut laisser au Conseil d'Etat la prérogative du ratio logements-places de stationnement. Aujourd'hui, il s'agit de ne pas empêcher la réalisation de ces plans et de permettre la création de logements. Il importe donc que nous votions les plans localisés de quartier quand ils arrivent au niveau du Conseil municipal, dès lors qu'ils nous semblent aller dans le bon sens.

J'aimerais encore vous rappeler, chers collègues, l'accord très important conclu à Zurich en faveur de la mobilité douce, qui prévoit la suppression en surface du nombre de places de stationnement créées en sous-sol. Si nous commençons à vouloir imposer des ratios logements-places de stationnement, nous n'atteindrons jamais les buts vers lesquels nous tendons tous. Si l'on veut que les gens adoptent la mobilité douce, il faut aussi leur en simplifier la pratique.

Pour ma part, je suis d'avis qu'il faudrait plutôt déposer une motion visant à favoriser un dialogue pour réaliser des places de stationnement en sous-sol, au lieu de vouloir limiter ou supprimer ces dernières. C'est ainsi que nous parviendrons un jour à persuader nos concitoyens de se déplacer autrement qu'avec leur véhicule. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral n'entrera pas en matière sur la motion M-618.

**M. Guy Dossan (R).** Je ne reviendrai pas sur les propos de mes préopinants, mais un point précis m'interpelle. Je me demande toujours si les élus de l'Alternative ont confiance en leurs magistrats... On nous dit que le Département cantonal du territoire et la Ville n'ont pas réussi à faire modifier le ratio logements-places de stationnement, ni à régler le problème du rapport entre les places extérieures et les places en sous-sol. Or le Département du territoire est actuellement dirigé par un magistrat Vert, et l'Office cantonal de la mobilité en dépend. Je ne comprends donc pas pourquoi notre Conseil municipal doit débattre d'une telle motion – il est vrai qu'elle a été déposée il y a sept mois, mais le nouveau Conseil d'Etat est en place depuis un certain temps...

Par conséquent, si le conseiller d'Etat Vert – qui est bien connu pour ne pas conduire et qui ne devrait pas avoir de raisons de s'opposer à la motion M-618 – voulait agir en ce sens, il l'aurait déjà fait! Mais tel n'est pas le cas, et j'estime que la situation actuelle est tout à fait satisfaisante; je ne vois donc pas pourquoi on y changerait quoi que ce soit. Pour ces raisons, le groupe radical refusera évidemment cette motion.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Notre groupe votera également contre la motion M-618. J'aimerais souligner trois points.

Premièrement, vous transmettez à M. Sottas, Monsieur le président, que l'invite unique de la motion ne demande pas au Conseil administratif de réfléchir, mais tout simplement de revoir à la baisse le ratio logements-places de stationnement. C'est tout!

Deuxièmement, le libre choix des transports a été voté par le peuple il y a un certain temps, sur la base de la situation alors en vigueur – je pense notamment aux normes en matière de circulation et de construction. Nous ne voyons donc pas très bien en vertu de quoi nous changerions ces normes aujourd'hui. Nous reconnaissons volontiers que chacun doit faire des efforts personnels dans sa manière de se déplacer, mais il n'en demeure pas moins que nous ne voulons pas pénaliser les personnes souhaitant encore rouler avec leur voiture, stationner sous leur immeuble – et non pas en surface – et recevoir des amis grâce aux places visiteurs prévues selon la norme actuellement en vigueur lors de la construction d'immeubles. Je le répète, l'Union démocratique du centre refusera la motion M-618.

**M. François Sottas (AdG/SI).** En ce qui me concerne, c'est la soirée des bonnes nouvelles... J'en ai encore une à annoncer, mais j'y viendrai tout à l'heure. Pour l'instant, je voudrais réagir aux propos de M. Rubeli concernant l'imposition éventuelle d'un quota logements-places de stationnement revu à la baisse. Monsieur Rubeli, je crois que vous n'avez pas compris que nous sommes obligés

## Motion: révision du ratio logements-places de stationnement

d'imposer des mesures pour que les gens commencent à réfléchir! Dont acte... Bien des choses n'avancent pas, dans notre canton et notre ville, c'est pourquoi nous sommes obligés d'imposer. C'est malheureux, mais on en est là! La diminution du nombre de places de stationnement sous les immeubles peut, à bien des égards, améliorer la qualité de vie à Genève, je crois qu'il nous faut y réfléchir.

Mais je passe à la bonne nouvelle que j'évoquais tout à l'heure. Vous direz à M<sup>me</sup> Rys, Monsieur le président, que les Transports publics genevois ne cessent désormais plus de fonctionner à minuit, le vendredi et le samedi, mais un peu plus tard!

**M. Guy Jousson (T).** Chers collègues, ces problèmes de parking commencent sérieusement à nous «gonfler», je vous le dis franchement! Comme nous le répétons chaque fois, on oublie que dans les logements en question vivent aussi des ouvriers et des ouvrières qui ne vont pas forcément travailler dans le même lieu, je pense à ceux qui travaillent sur les chantiers. Nous sommes membres de l'Alternative et, comme elle, nous encourageons le développement des transports publics chaque fois que faire se peut... Mais tout le monde ne travaille pas forcément à un endroit bien desservi et n'a pas obligatoirement des horaires compatibles!

Comme je l'ai déjà dit à propos d'une autre motion, ces mêmes ouvriers reçoivent eux aussi des visites à leur domicile, comme cela a été évoqué par mes préopinants. Je trouve que c'est faire preuve d'un certain culot que de vouloir organiser la vie de nos concitoyens à leur place, comme s'ils étaient tout juste bons à se rendre au boulot à heures fixes, dans un lieu qui ne change jamais... Et en plus, quand ils reviennent le soir, ils ne devraient pas recevoir de visites? A un moment donné, on doit cesser de vouloir organiser la vie des gens, surtout quand on les embête beaucoup plus que l'on ne satisfait leurs besoins.

Notre groupe a été quelque peu partagé sur la position à adopter à propos de la motion M-618, et nous avons décidé d'accorder la liberté de vote. Néanmoins, en tant que chef de groupe, je me fais le porte-parole de la majorité qui pense que nous ne devons pas diminuer le nombre de places de stationnements prévues pour les logements en ville de Genève, car elles sont nécessaires. Nous pensons que la voiture va certainement changer de combustible dans les années à venir – et cela pour des raisons évidentes – mais qu'elle demeurera malgré tout un bien indispensable pour la mobilité de certaines familles. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que je suis consternée par la basse polémique que suscite la motion M-618. Si on ne construit plus rien,

aujourd'hui, je crois que c'est à cause de ces polémiques de bas étage qui occultent le fond des problèmes!

Si nous proposons de réviser le ratio logements-places de stationnement, c'est que nous nous basons sur des études d'aménagement – je citais tout à l'heure un exemple concret de plan localisé de quartier – émanant tant du Service d'urbanisme de la Ville que de la Direction de l'aménagement du territoire au Canton. Aujourd'hui, dans certains espaces publics en ville, il existe ce que le plan directeur cantonal appelle un «urbanisme différencié», c'est-à-dire un autre type d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

Vous transmettez à M. Blaise Hatt-Arnold, Monsieur le président, qu'il a fait tout à l'heure une légère confusion. En effet, les plans localisés de quartier que nous avons votés durant cette législature ont été élaborés par l'ex-Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de M. Laurent Moutinot, certes, mais de concert – et nous en sommes très fiers, au Parti socialiste! – avec l'Association des promoteurs constructeurs genevois. Entre partenaires, on a compris la nécessité de collaborer dans les projets de construction et on a su se parler. C'est justement cette nécessité-là qui réunit aujourd'hui les mêmes partenaires autour de ce que M. Mark Muller a appelé le protocole d'accord sur le logement. Monsieur Hatt-Arnold, quand on fait de la politique, on est capable de tisser des liens quand il le faut, pour le bien commun.

J'ajoute encore que, pendant la législature précédente, l'ex-Office des transports et de la circulation ne dépendait pas du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, mais du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Aujourd'hui, les différents services concernés ayant été réunis sous la responsabilité du même conseiller d'Etat, il existe une opportunité de dialogue nouvelle dont nous pensons avec confiance qu'elle pourra faire évoluer la situation.

J'aborde un dernier point. Si le Parti socialiste a déposé la motion dont nous débattons ce soir, c'est parce qu'il est convaincu qu'il faut aller de l'avant. Il ne l'a pas été quant à l'opportunité de voter systématiquement les amendements des Verts, lors de l'adoption de certains plans localisés de quartier, car la révision des ratios aurait alors impliqué celle du plan localisé de quartier dans son entier. Or il était hors de question, pour les socialistes, de mettre en péril la construction de logements.

Mais nous percevons aujourd'hui une ouverture du côté du Département du territoire. Comme tous les autres membres du Conseil municipal, nous avons reçu copie de la lettre que M. Cramer a envoyée au magistrat Ferrazino concernant les plans localisés de quartier du Mervelet que nous avons adoptés. Sur ce sujet précis et sur proposition de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat est entré en matière concernant la révision du ratio logements-places de stationnement. Par

moments, il faut savoir se réunir autour des projets, si nous voulons réellement les faire aboutir!

**M<sup>me</sup> Monique Cahannes** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste reprendre deux ou trois points, dans les remarques de l'Entente, qui m'obligent à réagir.

Nonobstant les changements climatiques importants que nous vivons depuis quelque temps et qui s'accroissent d'année en année, certaines personnes n'ont pas encore pris conscience du fait qu'ils sont en grande partie dus à l'activité humaine – en particulier aux gaz à effet de serre, dont les gaz d'échappement font partie. Pour l'Entente et le Parti du travail, c'est «après nous le déluge»... Pourtant, les pays de l'Union européenne – nous n'en faisons malheureusement pas partie, et ce n'est peut-être pas pour rien, puisque le lobby automobile est extrêmement puissant en Suisse – ont déjà adopté des mesures et se sont donné des dates butoirs pour les introduire.

Je recommande à toutes celles et à tous ceux qui mettent encore en doute l'influence de l'action humaine sur les changements climatiques d'aller voir le film de Al Gore dont le titre, en français, est «Une vérité qui dérange». Il dit bien ce qu'il veut dire! En effet, cela dérange certains d'être obligés de changer de comportement.

J'aimerais insister sur un autre point. Bien que cela figure dans le texte de notre motion, certains ne se rendent pas compte que 30% des ménages vivant en ville de Genève n'ont pas ou plus de voiture. Il y a donc moins besoin de places de stationnement sous les immeubles.

Enfin, un dernier point pour ne pas trop allonger: M<sup>me</sup> Rys a l'air de s'insurger contre le fait de prendre le taxi... Comme je l'ai déjà dit au cours d'une intervention précédente, le coût de la voiture, pour l'individu et pour la famille, est énorme. Et pour une fois, j'en veux pour preuve les données contenues dans le tableau annuel du Touring Club Suisse sur le coût d'une voiture. Y sont mentionnés, fort honnêtement, non pas seulement l'essence que l'on met dans son réservoir, mais les amortissements, les réparations du véhicule, etc. Le coût d'une voiture de cylindrée moyenne oscille entre 800 et 1000 francs par mois, Mesdames et Messieurs! Comptez le nombre de taxis que vous pouvez prendre avec cette somme!

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je l'ai déjà dit, et j'ai l'impression de le répéter sans cesse sans que cela ne rentre dans toutes les têtes: actuellement, 30% des ménages vivant en ville de Genève n'ont pas de voiture. Par conséquent, si

nous réduisons le nombre de places de stationnement à une par logement dans les plans localisés de quartier, comme nous le proposons depuis longtemps, il en restera encore plein pour les visiteurs! A Genève, la tendance à avoir une voiture est en train de baisser, car notre ville a des dimensions agréables et l'on peut s'y déplacer en vélo ou à pied. En outre, la desserte des transports publics est sans cesse améliorée.

Nous savons maintenant que, souvent, les places de stationnement destinées aux habitants des immeubles finissent par être sous-louées aux pendulaires. Or c'est évidemment le trafic pendulaire que nous voulons à tout prix éviter au centre-ville! Les radicaux prétendent que la tendance est à la mobilité et que tout le monde se déplace de plus en plus... Quant à moi, j'aimerais savoir où est la mobilité, quand on reste bloqué pendant trois heures dans un embouteillage devant la gare! Personnellement, je vais beaucoup plus vite à vélo!

Quant aux membres du Parti du travail, pour refuser la diminution du nombre de places de stationnement, ils avancent souvent l'argument des personnes à mobilité réduite, qu'il ne faut pas isoler, etc. Mais s'ils veulent vraiment des places pour handicapés, pourquoi ne proposent-ils pas de transformer les places destinées à des visiteurs tout à fait mobiles en places pour handicapés?

**M. Guy Jousson (T).** J'interviens très brièvement. Je ne peux pas laisser prétendre que le Parti du travail prend position en disant «après nous le déluge». Ce n'est pas vrai! Nous nous associons pleinement aux préoccupations de nos cousins les Verts en ce qui concerne l'écologie; néanmoins, pour nous, l'écologie ne peut jamais se faire contre la population, mais avec la population. Il est vrai que cela implique une dynamique de changement un peu plus lente que celle que nous souhaiterions parfois en tant que politiciens. Mais nous ne sommes pas des adeptes du «faites ce qu'on dit et tout ira bien»!

La population a des besoins qu'elle est assez grande pour assumer. Je crois aussi qu'il nous faut cesser de penser que la vie des gens se limite au transport-boulot-dodo. Non, nos concitoyens ont parfois des activités extraprofessionnelles nécessitant de se rendre à leur travail en voiture, par exemple lorsque, à la fin de la journée, ils vont faire du deltaplane, du canoë, etc. Bien entendu, ces personnes ont le droit, après une journée de travail bien remplie, de s'adonner à l'activité de leur choix.

Nous sommes donc favorables à toutes les demandes de changement pouvant améliorer la protection de l'environnement, comme tout le monde, mais nous ne croyons pas à la résolution subite des problèmes par un coup de baguette magique. C'est à la population, progressivement, de soutenir l'ensemble de ces démarches.

## Motion: révision du ratio logements-places de stationnement

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je serai très bref. Vous croyez vraiment que, en diminuant le nombre de places de stationnement à Genève, nous réduirons la pollution et l'effet de serre au niveau mondial? Forcer les gens à ne pas utiliser leur véhicule pour aller travailler, est-ce de la démocratie? Il y a des moments où je n'y comprends plus grand-chose!

Regardez les pays du tiers monde: ils n'ont pas les moyens de faire les efforts écologiques que nous faisons, en Suisse et en Europe, ils n'ont pas les moyens d'acheter des catalyseurs! La pollution est un problème à résoudre sur le plan mondial, et ce n'est pas avec votre petit quota de places de stationnement que vous parviendrez à grand-chose! Il y a des actions à mener au niveau international: notre Ville devrait aussi se mettre à y réfléchir et voir un peu plus loin que le bout de son nez!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). J'aimerais encore relever quelques points, notamment une contradiction dans les considérants de la motion. En effet, le deuxième considérant souligne «l'emprise grandissante des véhicules motorisés sur le domaine public», alors que le quatrième signale que 30% des habitants de la ville n'ont pas ou plus de voiture!

Madame Cahannes – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – nous sommes très sensibles aux problèmes de qualité de l'air, qui sont importants et concrets, c'est une évidence. Nous savons très bien que, si nous continuons ainsi, nous allons dans le mur, et que nous léguons aux générations futures bien des problèmes – ce qui est d'ailleurs valable dans d'autres domaines également, vu la manière dont nous gérons parfois certaines questions... Nous sommes parfaitement conscients de cela.

Monsieur Sottas, il est vrai que, depuis longtemps, on n'avance pas – mais qui est majoritaire, dans ce parlement?

**M. Philippe Herminjard** (R). J'aimerais répliquer à certains propos que je viens d'entendre. Une fois de plus, les radicaux se sont fait épinglez à tort, selon moi. Ils ne «racontent» pas qu'ils sont pour la mobilité, ils le sont vraiment! Nous ne racontons pas d'histoires aux gens! Simplement, nous leur proposons un certain programme. Je n'habite pas à la campagne, donc je ne roule pas pour ses habitants, ni pour ceux de la Haute-Savoie ou du canton de Vaud, mais je parle ici de la mobilité des personnes habitant en ville. Dans leur intérêt, les radicaux veulent des places de stationnement en nombre suffisant, mais en sous-sol et non pas en surface.

Dans quelques dizaines d'années, nous aurons des véhicules bien moins – voire plus du tout – polluants, et je parie ma chemise, ce soir, que la mobilité ira grandissant. En effet, nous nous aimons tous – même avec ceux de l'Alternative! – et nous aurons toujours besoin de nous rencontrer. Or, pour ce faire, nous devons nous mouvoir!

J'aimerais encore souligner le bon sens des membres du Parti du travail qui, loin des circonvolutions intellectuelles de certains, travaillent et vivent à Genève tous les jours et sont conscients de la réalité vécue par les habitants de cette ville. Comme nous, ils imaginent volontiers que ces derniers ont besoin de suffisamment de places de stationnement. Le temps passe, et la qualité de la vie passe de plus en plus par des véhicules – qu'ils soient polluants ou non – stationnés en sous-sol et non pas sur la voirie. Voilà ce que je voulais ajouter, Mesdames et Messieurs.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je demande au président de dire à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, qui prône la concertation autour des projets immobiliers, que nous sommes d'accord avec ce principe. Cependant, la motion M-618 des socialistes est un véritable projet d'exclusion! Il exclut les gens qui désirent trouver un logement et qui ont une voiture. Que ferons-nous de ceux qui désirent stationner leur véhicule chez eux? Etablirons-nous deux catégories d'habitants, ceux qui ont une voiture mais ne pourront pas habiter dans les nouveaux immeubles de la Ville, à cause du nouveau ratio imposant un nombre de places de stationnement inférieur à celui des logements, et ceux qui vont à pied et pourront s'y installer? Est-ce bien ce genre d'égalité que nous voulons? Est-ce pour un tel résultat que nous avons tant débattu sur le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM)?

Et que faire des voitures existantes? Leurs propriétaires les stationneront un peu plus loin, ce qui fera augmenter la circulation et la pollution. Les seules voitures qui ne polluent pas, ce sont les voitures parkées! C'est pour cela qu'il est avantageux de les mettre en sous-sol, sous les nouveaux logements, grâce à un nombre suffisant de places de stationnement.

Je rappelle ce qu'a dit M. Jousson: cette motion est un projet d'exclusion également aux dépens des familles qui, lorsqu'elles vont faire leurs courses, ont besoin de place dans un coffre et doivent pouvoir transporter un certain nombre de personnes jusqu'à un centre commercial ou jusqu'au centre-ville.

Enfin – et j'estime, pour ma part, que c'est important – le Parti libéral prône une densification de la ville en ville. Or la motion M-618 va exactement dans le sens inverse, car son application en bloquera le développement, ce qui nous dérange énormément. Je voulais vous dire pour conclure, Mesdames et Mes-

## Motion: révision du ratio logements-places de stationnement

sieurs, que la qualité de la vie, c'est aussi – et surtout – la liberté de choix. C'est justement ce que ce projet tente de réduire, raison pour laquelle le groupe libéral le refusera.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, parler de voitures fâche, dans cette enceinte! On nous sort l'argument de l'exclusion, on nous oppose l'impossibilité de réaliser ce que nous demandons, on nous accuse de vouloir diriger les âmes...

Il s'agit ici de places de stationnement liées à des logements. L'important, pour nous, c'est que ces derniers soient le moins onéreux possible. Il faut que le coût du logement soit dissocié d'autres coûts parallèles que les locataires sont actuellement obligés d'assumer. Imaginez une famille qui a de la peine à tourner, et qui doit assumer chaque mois une dépense de 200 francs pour une place de stationnement qu'elle n'utilise pas. Nous savons que les loyers sont en passe d'augmenter encore davantage... Essayons donc de limiter les charges fixes de nos concitoyens, n'imposons pas aux constructeurs de créer des parkings qui resteront vides.

Quand des investisseurs désirent développer le logement social à Genève, n'obérons pas leurs plans financiers avec des exigences en matière de mobilité qui ne correspondent plus à la demande actuelle. Les statistiques le prouvent: de nombreux ménages se passent de voiture. On me soufflait tout à l'heure qu'un ménage sur deux, en ville de Genève, n'en a pas! Prenons acte de ces données et ne continuons pas à aller dans le mur, permettant aux constructeurs de voitures et d'immeubles d'empocher toujours plus d'argent. Nous pensons à nos concitoyens!

M. Barbey se demandait tout à l'heure où les gens pourraient mettre leur véhicule... On a déjà vu des silos à voitures en Allemagne. Que les gens qui désirent engranger leur voiture quelque part le fassent! Dans ce cas, laissons des promoteurs privés prendre le risque d'évaluer l'offre en fonction de la demande. Mais n'imposons pas à nos concitoyens l'alourdissement de leurs charges mensuelles avec des coûts qu'il ne leur revient pas d'assumer.

*Mise aux voix, la motion est refusée par 34 non contre 32 oui (1 abstention).*

**5. Résolution du 10 avril 2006 de M. Roman Juon: «Remplacement du tapis bitumineux de la Treille» (R-92)<sup>1</sup>.***PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- que M. Manuel Tornare a donné des informations à propos de deux marronniers tombés au mois de mars sur la promenade de la Treille;
- qu'il se pourrait que les arbres de la Treille ne reçoivent pas assez d'eau, les eaux de pluie étant évacuées par des égouts dans le réseau d'eaux pluviales;
- qu'il serait judicieux et urgent de changer le revêtement bitumineux et de le remplacer par un sol perméable en gravier concassé ou d'autres matériaux perméables, à l'exception de la «matière du Salève»,

le Conseil municipal appelle le Conseil administratif à prendre rapidement des dispositions pour que les arbres de la promenade de la Treille soient irrigués en suffisance et le revêtement modifié en conséquence.

**M. Roman Juon** (S). Je regrette que M. Manuel Tornare ne soit pas présent en ce moment, puisque ma résolution le concerne directement. Vu qu'elle figure à l'ordre du jour du Conseil municipal depuis un certain temps, il a certainement une réponse à me donner.

Je rappelle les faits: au début de l'été 2006, à quelques semaines d'intervalle, deux marronniers sont tombés sur la Treille, notamment en raison du manque d'eau et des problèmes environnementaux dont on parle beaucoup, mais qui n'intéressent pas vraiment la droite et le Parti du travail, naturellement... Peu importe, il faudra bien qu'ils se réveillent un jour! Toujours est-il que ces arbres manquent d'eau, car tout le revêtement de la Treille est en bitume. L'eau de pluie est donc évacuée directement dans les canalisations, c'est-à-dire autrement qu'elle le devrait.

Mais il s'agit avant tout d'un problème de sécurité. En effet, l'un de ces deux arbres est tombé à côté du bac à sable. Je crois que c'était le matin, heureusement, car s'il était tombé l'après-midi il aurait pu faire des victimes – et nous aurions alors déjà pris d'autres mesures... Un petit essai a été réalisé au pied de certains marronniers, où le bitume a été enlevé sur quelques mètres carrés. Je ne suis pas un spécialiste de ces problèmes d'irrigation, mais je pense que c'est sur toute la

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6666.

## Résolution: tapis bitumineux de la Treille

Treille qu'il faudrait enlever le bitume pour permettre l'irrigation naturelle par l'eau de pluie. Si nécessaire, lors des canicules de plus en plus récurrentes, on peut toujours envisager de compléter l'arrosage des arbres.

Ma résolution a pour but d'attirer l'attention du Conseil administratif, principalement afin qu'il garantisse la sécurité des passants sur la Treille dont je viens de parler. Dans le quartier, je peux en témoigner, les gens sont vraiment très inquiets!

*Préconsultation*

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). Le Parti libéral n'entrera pas en matière sur cette résolution, pour la simple et bonne raison qu'il s'agit en ce moment de faire des économies. Nous voyons mal notre municipalité se lancer maintenant dans le changement du revêtement bitumineux de toute la Treille pour favoriser l'irrigation des arbres. La zone où a été planté le dernier a d'ailleurs été agrandie et entourée d'une barrière: j'imagine que c'est justement pour permettre un meilleur arrosage direct par l'eau de pluie. Nous pourrions éventuellement envisager de généraliser ce type d'aménagements, ou simplement arroser manuellement les arbres avec les petits fourgons de la Voirie. S'il faut un arrosage abondant, cela prendra une demi-journée de plus, mais je ne vois pas pourquoi on changerait tout le revêtement bitumineux.

J'ajoute que, si ces deux arbres sont tombés, c'est principalement en raison d'une tempête de vent extrêmement violente. En outre, sauf erreur de ma part, cet incident a eu lieu juste avant la descente de la Treille et non pas à côté des jeux pour les enfants – vous transmettez à M. Juon, Monsieur le président.

**M. Roman Juon** (S). Le conseiller municipal qui vient d'intervenir n'est pas très bien informé. Ce n'est pas à la suite d'une tempête que les deux marronniers de la Treille sont tombés – celle-ci avait eu lieu plusieurs semaines auparavant – mais tout simplement parce que leurs racines étaient sèches.

Je répète que je ne suis pas un spécialiste mais, pour moi, privilégier l'économie aux dépens de la sécurité est inconcevable. D'ailleurs, l'arrosage des arbres au moyen des camions de la Voirie a aussi un coût! Par conséquent, trouvons une solution plus naturelle! Comme on peut le constater sur la plupart des chemins et des petites places aménagées dans les parcs, en architecture paysagère, la mode est actuellement au gravier concassé ou à d'autres matières calcaires et naturelles. Je crois que nous avons là une très bonne occasion, et qu'il faut en profiter.

A mon avis, le coût du changement de revêtement de la Treille ne serait pas très élevé. En effet, la Voirie dispose déjà du matériel lui permettant d'enlever le bitume et de dégager les arbres. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter la résolution R-92.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical ne s'opposera pas au renvoi de cette résolution au Conseil administratif. Quand on voit l'aménagement au pied du dernier arbre planté sur la Treille, on se dit que, si on doit commencer à faire pareil pour tous les arbres, autant choisir d'intervenir de manière globale! Cela ne constitue certes pas une priorité de notre municipalité, mais je pense qu'un tel projet vaut la peine.

Cependant, contrairement à ce que dit M. Juon, je pense qu'il faudra procéder à des travaux importants qui risquent de coûter cher. Le Conseil administratif ne pourra pas couvrir ces frais en puisant dans ses budgets d'entretien, et il devra donc nous soumettre une proposition avec une demande de crédit. C'est à ce moment-là, selon le montant demandé, que nous déciderons que faire. Voilà pourquoi nous ne nous opposerons pas à cette résolution.

En outre, je pense qu'il ne serait de toute façon pas mal d'envisager un revêtement comme celui de la promenade Saint-Antoine car, du point de vue esthétique, la Treille mérite mieux que le goudron qui la recouvre actuellement. Pour toutes ces raisons, nous voterons le renvoi de la résolution R-92 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous vous en doutez bien, les Verts accepteront évidemment le renvoi de cette résolution au Conseil administratif. Les libéraux la refusent pour faire des économies – on peut comprendre leur logique, qui consiste à faire des économies un peu partout – mais je m'étonne toujours de l'incohérence de certains procédés. En effet, si nous renonçons à rendre le sol de la Treille perméable, il faudra employer des personnes pour aller arroser les arbres – ce qui n'est pas une mauvaise chose, mais songez à ce que cela impliquera: l'eau de pluie s'écoulera dans les égouts pour rejoindre le lac, si les réseaux sont en séparatif, ou – au pire – pour être traitée; ensuite, on ira prendre cette même eau au robinet pour retourner arroser les arbres! C'est vraiment incohérent!

Chers collègues, nous vous encourageons vivement à faire des économies à long terme, en décidant de refaire le sol de la Treille.

Mise aux voix, la résolution est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre, abstention des libéraux et de quelques membres de l'Alliance de gauche).

Elle est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal appelle le Conseil administratif à prendre rapidement des dispositions pour que les arbres de la promenade de la Treille soient irrigués en suffisance et le revêtement modifié en conséquence.

## 6. Interpellation du 5 avril 2006 de M. Roman Juon: «Les jeunes en voie de disparition (Parlement des jeunes)?» (I-149)<sup>1</sup>

**M. Roman Juon** (S). Je devais faire cette interpellation avec M. Pierre Maudet mais, vu son agenda surchargé, il était absent au moment où je l'ai déposée. Je la fais donc seul, mais je tiens à lui rendre hommage, car il a été le premier président du Parlement des jeunes, dont on n'entend quasiment plus parler aujourd'hui. Il est vrai que, l'autre jour, un article paru dans le *Matin bleu* m'a donné presque toutes les explications que pourrait me fournir M. Manuel Tornare, dont le département est chargé du Parlement des jeunes.

Il fut une époque où cette institution était très intéressante – elle a d'ailleurs fourni quelques-uns de ses membres au Conseil municipal – et il est malheureux qu'elle ne soit plus aussi active. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi son comité ne se réunit pas, alors qu'il existe bel et bien, comme je l'ai appris dans la presse. J'en appelle donc au département de M. Tornare et au Conseil administratif pour qu'ils sollicitent l'équipe du Parlement des jeunes et lui enjoignent de se réunir. Nous demandons surtout à être informés de ce qu'ils font, car cela peut être extrêmement intéressant.

**Le président.** Merci, Monsieur Juon. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annonce, 6318.

**7. Motion du 17 mai 2006 de M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, MM. Jacques Mino, René Grand, Jean-Charles Rielle et Olivier Norer: «Pour une procédure simplifiée de naturalisation des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans» (M-621)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la procédure communale actuellement en cours pour les candidats à la naturalisation de la deuxième génération de plus de 25 ans obligeant les commissaires à établir un rapport complémentaire à celui de l'enquêteur cantonal;
- la non-pertinence de celle-ci dans le cas où le candidat né à Genève maîtrise notre langue, se trouve intégré dans notre cité à l'égal de ses contemporains genevois;
- la compétence de la commune quant à la manière d'établir son préavis pour le Canton;
- la volonté de rationaliser la procédure pour des raisons d'efficacité et d'économies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à adopter dans les meilleurs délais une procédure communale simplifiée de naturalisation à l'égard des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans, permettant de donner son préavis sur le seul examen du dossier par le Conseil administratif, à l'image de la pratique en vigueur dans d'autres cantons, par exemple celui de Fribourg.

**M. Olivier Norer (Ve).** Deux motionnaires ne siègent plus au Conseil municipal aujourd'hui, mais les cosignataires de la motion M-621 les remercient de leur participation au travail de rédaction, ainsi qu'aux discussions menées au sein de la commission des naturalisations, où ils ont siégé. Je signale par ailleurs que j'en étais alors le président.

Le groupe des Verts, au nom duquel je m'exprime maintenant, souhaite renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, puisqu'elle semble soutenue par d'autres groupes également – nous pourrions donc ainsi nous passer d'une discussion en commission.

Mais venons-en au fond, que je vais brièvement développer. Lors des visites effectuées par des membres de la commission des naturalisations auprès des candidats à la naturalisation, nous avons rencontré divers groupes de population

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7031.

## Motion: naturalisation des candidats de la deuxième génération

souhaitant recevoir la nationalité suisse, procédure impliquant une telle visite de notre part. Cette dernière est quelquefois très intéressante, car elle permet de rencontrer des personnes d'une autre culture, mais tout à fait intégrées dans le bassin genevois. Nous avons même, quelquefois, l'impression de trouver en elles des alter ego, des semblables, avec qui nous discutons comme si elles avaient été nos camarades de classe.

C'est très sympathique, mais nous nous demandons s'il est bien nécessaire d'aller rendre cette visite à des gens aussi intégrés que nous, cela pour des raisons de procédure. En effet, il existe des cas de figure – je pense notamment aux candidats à la naturalisation de moins de 25 ans – où cette disposition n'est pas prévue, car on part du principe qu'ils sont déjà établis à Genève et ont une culture genevoise. Il n'est donc pas nécessaire qu'un conseiller ou une conseillère municipale leur rende visite pour établir leur «suissitude», si je peux me permettre d'employer ce terme.

Les motionnaires estiment qu'il n'est pas nécessaire que des candidats à la naturalisation de la deuxième génération – j'en fais partie moi-même, puisque j'ai été naturalisé sauf erreur en 1987 – reçoivent la visite de conseillers municipaux. En effet, il s'avère que ces personnes sont tout à fait intégrées dans notre ville, au même titre que les étrangers nés à Genève et âgés de moins de 25 ans.

Cet allègement déchargerait en outre la commission des naturalisations d'un travail supplémentaire et permettrait d'accélérer un peu la procédure. Il ne s'agit pas d'une grande différence, mais de gagner un ou deux mois, peut-être. Nous sommes donc favorables à cette mesure, qui revient à faire un geste à l'égard des candidats à la naturalisation de la deuxième génération, tout comme nous le faisons déjà pour les moins de 25 ans... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, puis-je vous demander d'exiger le silence?

**Le président.** Vous avez raison, Monsieur Norer. Les socialistes sont en train de mener un véritable caucus! En tout cas, il y a beaucoup de bruit dans cette salle et, même si c'est habituel, je demande quand même le silence – notamment du côté des socialistes.

*M. Olivier Norer.* Nous pensons que la mesure proposée permettra d'accélérer la procédure de naturalisation pour une catégorie de la population déjà bien intégrée, et de limiter les frais que cela entraîne pour le Conseil municipal. En effet, l'acceptation d'un dossier de candidature par la commission des naturalisations implique une visite chez le candidat, ce qui entraîne des frais inhérents au fonctionnement de notre parlement. Et, par la force des choses, ces derniers sont assumés par la collectivité.

Sachant que le groupe de population dont il est question ici est parfaitement intégré à Genève et que l'on peut donc parfaitement lui réserver le même traitement qu'aux moins de 25 ans, nous aimerions que le Conseil administratif établisse avec le Conseil d'Etat une procédure permettant à la commission des naturalisations de s'abstenir de la visite aux candidats de la deuxième génération âgés de plus de 25 ans.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous demandons donc le renvoi de la motion M-621 au Conseil administratif.

**M. Jean-Charles Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, M. Norer avait raison de réclamer un peu de silence, car il s'agit là d'un sujet sérieux! A l'heure où certaines propositions extrémistes tentent de limiter l'accès des jeunes à la nationalité suisse, se préoccuper de les intégrer me paraît tout à fait d'actualité. En tout cas, ce projet mérite un certain silence et une bonne écoute, je le dis en tant qu'ancien président de la commission des naturalisations.

Dans la motion M-621, il est question des candidats à la naturalisation de la deuxième génération de plus de 25 ans. Il ne s'agit donc pas de jeunes personnes de 17 ou 18 ans, mais d'adultes ayant fait toutes leurs études ici. A 25 ans, de par la formation qu'ils ont suivie et la famille qu'ils ont parfois fondée, ils manifestent clairement leur désir d'être là. Il est donc opportun de faciliter leur naturalisation. En outre, je fais confiance au Conseil administratif, qui a l'habitude de traiter les dossiers de candidature. Cette motion n'empêche pas que, si un quelconque problème se posait, il demande à des commissaires d'aller rendre visite aux personnes concernées afin de le résoudre.

Par conséquent, pour ne pas allonger le débat – le temps du Conseil municipal étant précieux et M. Norer ayant déjà exposé l'essentiel – le Parti socialiste demande le renvoi de la motion M-621 au Conseil administratif. Je pense que c'est faire acte de citoyenneté que de donner à ces jeunes gens de plus de 25 ans la possibilité de devenir Suisses de manière facilitée, sans que la commission des naturalisations s'en mêle mais simplement avec l'accord du Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). Je ne sais pas qui doit faire acte de citoyenneté, lorsqu'il s'agit d'octroyer la naturalisation suisse: celui qui la demande, ou celui qui l'octroie? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le dernier argument du motionnaire qui vient de s'exprimer...

## Motion: naturalisation des candidats de la deuxième génération

Pour siéger actuellement à la commission des naturalisations et pour y avoir déjà siégé dans le passé, je ne crois pas qu'il y ait plusieurs catégories de personnes qui souhaitent avoir la nationalité suisse. Ces gens diffèrent de par leur origine, mais pas par l'esprit qui anime leur requête. Il s'agit de personnes ayant un autre passeport et qui, à un moment donné de leur vie, parce qu'elles remplissent certaines conditions objectivement posées par la loi helvétique, décident d'entamer le processus de naturalisation – toutes ont ressenti le désir de le faire! D'ailleurs, lorsque je rends visite aux candidats, la première question que je leur pose concerne l'élément déclencheur qui les a conduits à déposer leur demande de naturalisation.

Sur ce plan, il y a bien peu de différence entre les candidats de la deuxième génération – qu'ils aient plus de 25 ans n'y change rien – et ceux qui proviennent d'horizons tout à fait différents. De ce point de vue, je trouve que notre municipalité n'a pas à établir deux catégories de candidats: l'une avec qui le contact revêtirait une importance moindre et l'autre pour laquelle la visite d'un membre du Conseil municipal à domicile serait exigée.

Il ne faut pas se leurrer: les conseillers administratifs n'effectueront pas cette visite à domicile. Cela signifie que personne ne délivrera plus le message que nous donnons à cette occasion en tant que conseillers municipaux, message qui dépasse largement la vérification de la maîtrise du français par le candidat. Je puis vous assurer, chers collègues, que les personnes de la deuxième génération ne sont pas forcément les mieux informées, notamment en ce qui concerne les droits civiques. En effet, elles ont baigné dans un environnement où elles ont vu leurs camarades suisses pouvoir très rapidement s'exprimer par le biais des votations, alors qu'elles-mêmes en étaient systématiquement exclues. Or ces personnes ne s'intéressent souvent pas aux droits civiques, précisément parce que cela fait longtemps qu'elles en sont exclues. Je le répète: si le Conseil municipal ne s'en charge plus, à l'occasion des visites effectuées par un membre de la commission des naturalisations, ce message ne sera plus délivré.

J'ajoute que, aujourd'hui, les enquêteurs du Canton se rendent de moins en moins souvent au domicile des candidats. Pour des raisons que nous pouvons comprendre – bien que nous ne sachions pas si nous devons les accepter – ils font venir les candidats à la naturalisation dans leur bureau, ce qui rend impossible la vérification d'un certain nombre de points, dont l'effectivité du domicile.

En tant que membre de la commission des naturalisations, j'ai rarement été confronté à des cas où j'ai dû donner un préavis négatif. A vrai dire, la seule fois où cela m'est arrivé, il s'agissait d'une personne de la deuxième génération et âgée de plus de 25 ans dont le domicile genevois était fictif, puisqu'elle vivait en France voisine. Or c'est uniquement lorsque j'ai souhaité la rencontrer que nous

avons pu nous en rendre compte! Bien évidemment, dans une telle situation, il n'est pas possible de donner un préavis favorable à la naturalisation, puisque sa demande suppose que le candidat habite en Suisse.

Je ne suis donc pas du tout persuadé qu'il faille établir deux catégories de candidats à la naturalisation – ou, en tout cas, pas à ce stade-là. Si, à un moment donné, la municipalité décide de changer complètement la procédure et de ne plus maintenir le passage obligatoire des dossiers par le Conseil municipal, le Conseil administratif se chargeant de tout, nous serons alors dans une autre logique. A ce moment-là, elle concernera l'ensemble des dossiers et des candidats et il ne s'agira pas d'une procédure à géométrie variable en fonction des cas et des situations, solution qui me semble particulièrement délicate et peu souhaitable.

Mais venons-en à l'argument portant sur les frais de la procédure. Le jour où notre municipalité aura fait tous les efforts en termes de limitation des dépenses, le jour où le dernier domaine où elle pourra rogner quelques sous sera le paiement aux commissaires du traitement des dossiers de naturalisation, nous pourrions toujours en reparler! Il ne s'agirait d'ailleurs que d'économiser une séance par année, car je pense que le regroupement de tous les cas correspondant à la catégorie de candidats concernée ne demanderait pas davantage de temps. Je le répète: le jour où notre municipalité ne pourra plus économiser que sur ce plan, je serai d'accord.

Mais, actuellement, la symbolique de la visite du Conseil municipal aux candidats à la naturalisation me paraît suffisamment forte et importante pour que l'argument financier ne soit pas prioritaire au point de nécessiter la modification de cette procédure. Mesdames et Messieurs, le groupe libéral vous invite donc à vous opposer à la motion M-621.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AdG/SI).** J'ai eu l'occasion, l'année dernière, de siéger à la commission des naturalisations sous la présidence de M. Norer. Personnellement, je soutiens pleinement – et le groupe de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) avec moi – l'accélération de la procédure de naturalisation.

En effet, alors que je siégeais au sein de ladite commission et que, à ce titre, je rendais visite aux futurs naturalisés, j'ai pu constater une évidence: les candidats de la deuxième génération sont parfaitement intégrés, tant sur le plan linguistique qu'au niveau social et professionnel. D'ailleurs, je suis moi-même une naturalisée de la deuxième génération. Il s'agit de personnes qui ont souvent la chance de parler une deuxième langue dès la naissance, et je pense que faciliter leur intégration à la vie civile et politique représenterait un signe fort de la part de la Ville de Genève. Personnellement, je serais même favorable à la naturalisation d'office pour les personnes âgées de 18 ans et plus qui sont nées sur le territoire.

## Motion: naturalisation des candidats de la deuxième génération

Je souhaite également dire au préopinant libéral que, selon moi, la modification prônée dans la motion M-621 ne poserait pas de problème en termes d'information sur les droits civiques. Au contraire, je pense qu'un candidat vivant à Genève depuis sa naissance est tout à fait à même de s'informer en la matière. Dans ce sens, la procédure ne sera pas bâclée et nous souscrivons donc pleinement à cette motion.

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Le Parti démocrate-chrétien renverra la motion M-621 au Conseil administratif, pour tous les arguments qui ont déjà été donnés. Il me semble qu'il ne sert à rien d'allonger le débat, puisque nous sommes d'accord avec la modification proposée.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Je souhaitais intervenir sur cette motion qui touche la naturalisation des personnes de la deuxième génération, afin d'apporter un témoignage tout personnel. En outre, il me semble que l'intervention de M. Hainaut, sur de nombreux points, mérite une réponse.

Moi, je suis une naturalisée de la deuxième génération: mes parents ont été naturalisés quand j'avais 15 ans, et mon frère, ma sœur et moi avons été inclus dans leur démarche. Je suis donc Suissesse par naturalisation. Je pense que cette motion pour la simplification de la procédure de naturalisation des personnes nées en Suisse, déposée uniquement par des représentants de l'Alternative, tombe sous le coup du bon sens. M<sup>me</sup> Arlotti a déjà apporté un témoignage personnel, expliquant qu'elle est, elle aussi, une naturalisée de la deuxième génération. Ce sont donc des personnes comme Ariane Arlotti et Sandrine Salerno, que les membres de la commission des naturalisations vont rencontrer à domicile!

Pour ma part, j'estime que nous avons mieux à faire à l'égard de ces gens-là. Je serais même plus généreuse que les motionnaires, puisque je pense que toute la procédure de naturalisation devrait être revue... Mais en tout cas, dans un premier temps, nous pouvons en simplifier les modalités pour ce type de candidats et de candidates, en nous en remettant à l'autorité du Conseil administratif.

Par contre, M. Hainaut a soulevé deux points pertinents, à savoir l'aspect symbolique de la visite au domicile, ainsi que son but informatif. Il me semble que ce sont là des caractéristiques importantes de la procédure actuelle et qu'elles ne sont d'ailleurs pas mises en valeur comme elles le devraient.

Pour toutes les personnes venant vivre sur le territoire de la Ville de Genève – qu'elles deviennent Suisses par naturalisation ou qu'elles viennent d'autres communes ou d'autres cantons – nous devrions prévoir une procédure d'accueil, une

cérémonie à la fois symbolique et informative, mais aussi festive et chaleureuse. Il s'agit de souhaiter la bienvenue à ces gens et de leur montrer comment fonctionne la commune. La partie symbolique serait assurée – pourquoi pas? – par un discours des autorités.

La visite au domicile du candidat, quant à elle, peut parfois être mal vécue. Ce fut le cas dans ma famille, où nous avons eu l'impression que nous allions être jugés pour savoir si nous étions dignes ou non d'entrer dans cette communauté. Mais il est vrai que cette visite peut par ailleurs revêtir une certaine importance pour de nombreuses personnes en voie de naturalisation, et je pense que c'est là un aspect qu'il faut maintenir à travers le côté symbolique de l'accueil.

Néanmoins, la procédure actuelle est désuète et nous prend beaucoup de temps. Parfois, nous sommes contents de le prendre, mais parfois nous préférierions l'utiliser mieux en faisant autre chose de plus important au service de la collectivité publique. A mon avis, il faudrait accepter la motion M-621 qui tombe sous le coup du bon sens, comme je l'ai déjà dit, parce que des personnes comme moi ou comme Ariane Arlotti n'ont pas forcément besoin de la visite à domicile d'un membre de la commission des naturalisations. Nous pourrions charger le Conseil administratif de mettre en place – pourquoi pas sur la base de propositions émanant aussi bien des partis de gauche que de ceux de droite – une procédure d'accueil des nouveaux habitants, naturalisés ou pas, qui corresponde mieux à une commune moderne comme la Ville de Genève. Voilà ce que j'avais envie de dire sur cette motion.

**M. Olivier Norer** (Ve). Comme ma préopinante Sandrine Salerno, je souhaite rebondir sur les propos de M. Hainaut, puisqu'il a parlé de la personnalité même des étrangers de la deuxième génération qui ont été naturalisés. Sandrine Salerno et Ariane Arlotti ne sont pas les seules concernées. Parmi nous, par exemple chez les Verts, on pourrait aussi citer Mathias Buschbeck et moi-même. Nous sommes donc nombreux, naturalisés de la deuxième génération, à nous être intéressés à la politique.

Je pense qu'un étranger de 25 ans qui fait une telle démarche est forcément intéressé par son pays d'accueil. Il n'a d'ailleurs aucune raison pratique de devenir Suisse à ce moment-là, il ne fera de toute façon pas le service militaire – c'est déjà trop tard. Il n'y a donc pas d'autre motivation, chez ces gens, que leur intérêt pour la Suisse et leur envie d'y rester. Voilà pourquoi nous aimerions favoriser leur démarche, au lieu d'alourdir la procédure administrative par la visite à leur domicile d'un conseiller municipal, ce qui – on le sait d'avance – n'apportera pas grand-chose de plus à leur dossier. Ce n'est pas à ce moment que l'on découvre des petits drames cachés ou d'autres problèmes qui nous auraient jusqu'alors échappé. Tout cela figure déjà dans un dossier de police que nous avons la possi-

## Motion: naturalisation des candidats de la deuxième génération

bilité de consulter, et ce n'est pas la visite d'un conseiller municipal chez le candidat qui y changera quoi que ce soit.

D'ailleurs, je ne comprends pas comment fait le préopinant libéral pour ne pas s'apercevoir que, dans la situation actuelle, il y a déjà des candidats à la naturalisation auxquels il ne rend pas visite – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – à savoir les étrangers de moins de 25 ans qui bénéficient d'une naturalisation facilitée. Où est le problème, dans leur cas? Personne ne le voit! Nous ne nous sommes jamais occupés de leurs dossiers et tout va bien!

Dans cette logique, je ne vois pas pourquoi nous devrions faire sentir aux personnes âgées de 25 ans ou plus que leur cas pose problème. Allons de l'avant! Les services du Conseil administratif sont bien sûr tout à fait à même de traiter ces demandes de naturalisation là, sur la base des dossiers fournis par les services du Conseil d'Etat. Ces derniers fonctionnent très bien et il n'y a pas de raison d'exiger en plus l'oblitération du Conseil municipal. Nous pouvons faire avancer les choses en gagnant un mois de travail en commission des naturalisations et en évitant donc les frais qui en découlent.

L'aspect démocratique de la démarche n'en sera pas diminué pour autant, puisque les candidats à la naturalisation sont informés de la procédure et doivent de toute façon s'exprimer devant divers enquêteurs. Nous pouvons donc estimer que la visite du Conseil municipal n'est pas absolument nécessaire, car ils en reçoivent déjà assez comme cela en vue de leur naturalisation!

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ceux qui ont siégé durant deux législatures au moins au sein du Conseil municipal se souviennent de la procédure suivie auparavant en matière de naturalisations: nous étions quatre-vingts à traiter les dossiers en séance plénière à huis clos. Aujourd'hui – et tant mieux! – la procédure administrative est devenue plus simple et plus sereine. Ayant connu les deux systèmes, je peux vous dire qu'il est plus facile de se prononcer sur les dossiers des candidats à quinze au sein d'une commission, comme nous le faisons aujourd'hui, qu'à quatre-vingts en séance plénière, comme autrefois!

Sur le plan économique, il faut bien reconnaître que, auparavant, la procédure de naturalisation était quelque peu dissuasive à cause de son coût. Mais, depuis quelques années, nous l'avons allégée sur le plan tant administratif que pécuniaire, ce qui fait de Genève le canton où il est le plus facile de devenir Suisse.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que j'ai siégé à quatre reprises au sein de la commission des naturalisations, ce qui me permet de vous dire que, pour les personnes qui demandent à devenir citoyens suisses à

part entière, qu'elles soient de première ou de deuxième génération, il s'agit là d'une démarche importante. Recevoir un conseiller municipal n'est pas quelque chose de difficile, pour le candidat; les gens nous attendent avec un certain plaisir, car ils ont la possibilité à cette occasion de s'exprimer et de nous poser des questions. Comme dans toute société, je crois que ceux qui la représentent sont chargés d'accueillir les nouveaux citoyens, et que ces derniers ne se divisent pas en deux catégories.

Personnellement, j'ai rencontré des gens qui représentaient la deuxième génération installée chez nous et qui étaient très heureux de recevoir un conseiller municipal, qu'il soit de gauche ou de droite. C'est peut-être cela qui dérange un peu certains... Ils préféreraient avoir un contact avec les candidats uniquement par l'intermédiaire de personnes bien choisies, colorées politiquement et dont ils ont le contrôle! C'est peut-être cela, le fond du secret...

*(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)*

**M. René Winet (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis moi aussi un ancien membre de la commission des naturalisations, mais je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit. Cependant, j'aimerais expliquer les arguments du groupe radical pour ne pas vouloir d'une procédure de naturalisation à deux vitesses.

Tout d'abord, comme vous le savez, le rapport que nous recevons du Canton ne donne pas d'avis. Il est transmis au Conseil administratif et ce dernier nous le transmet à son tour, sans donner de jugement. Les motionnaires proposent que ce rapport ne passe que par le Conseil administratif, qui sera chargé de prendre une décision. Mais, comme cela a déjà été dit, il ne peut pas faire des visites au domicile des candidats! En outre, sa composition n'est pas équilibrée politiquement comme celle des commissions, ce qui me paraît une contre-indication importante.

Comme la gauche le répète sans cesse, la visite des membres de la commission des naturalisations n'a rien à voir avec le film *Die Schweizermacher* – il est très amusant, et je le conseille à ceux qui ne l'ont pas encore vu. La visite des conseillers municipaux aux candidats à la naturalisation est surtout une visite de courtoisie qui sert à établir un premier contact entre le Conseil municipal – le monde politique – et le futur naturalisé. Cela me semble très important, et je n'aimerais pas que cette coutume se perde uniquement parce que l'on veut accélérer la procédure pour économiser du temps et de l'argent. Croyez-moi, les som-

## Motion: naturalisation des candidats de la deuxième génération

mes ainsi économisées ne seraient pas énormes, et d'ailleurs je crois que personne ne les a calculées, pas même les motionnaires.

Le groupe radical souhaite que la procédure actuelle reste telle quelle et que les candidats à la naturalisation de la deuxième génération de plus de 25 ans aient droit à la visite de courtoisie d'un membre de la commission des naturalisations.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Pour des raisons de forme plus que de fond, raisons que je vais expliquer en quelques mots, nous souhaitons également maintenir la procédure de naturalisation actuelle. Demander la nationalité suisse est une démarche personnelle, surtout après l'âge de 25 ans, qui sous-entend que la personne concernée a déjà un vécu dans notre pays qui l'a marquée.

Cette démarche personnelle, elle doit être valorisée. Je ne parle pas là d'enquête auprès du candidat, mais de son accueil sous un angle formel: il s'agit de civisme, au sens positif du terme. A plusieurs reprises, que les candidats aient moins ou plus de 25 ans, j'ai constaté que nous recevoir représentait pour eux une forme de valorisation. Ils apprécient que nous leur rendions visite, que nous leur donnions des explications, et ils trouvent cela agréable. A mon sens, tel est le rôle fondamental de cette procédure.

Nous pourrions peut-être imaginer des modifications, que le Conseil administratif décide de procéder autrement, mais aujourd'hui notre rôle consiste bel et bien à aller souhaiter la bienvenue à ces nouveaux citoyens – en effet, à ce stade-là, on peut considérer qu'ils le sont déjà, à moins d'une catastrophe. Nous devons aussi leur dire que nous restons à leur disposition s'ils ont des questions à poser, afin qu'ils aient grâce à nous un relais, un contact.

C'est dans ce sens que notre groupe souhaite maintenir la procédure de naturalisation actuelle. Nous n'entendons pas distinguer deux catégories de candidats, alors que cela ne se justifie pas, nous semble-t-il – et en tout cas pas pour des raisons économiques telles que celles qui figurent dans le texte de la motion M-621 et que M. Norer a précisées tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (T). Le groupe du Parti du travail acceptera la motion M-621. J'ai siégé à la commission des naturalisations à de nombreuses reprises, et je me suis rendu compte que nous allions très souvent rencontrer des personnes capables de nous apprendre l'histoire de notre canton et de notre commune!

Prenons le cas des Italiens. Ils sont arrivés avec leurs parents à l'âge de 2 ou 3 ans ou sont nés à Genève, mais ils ont toujours vécu ici avec la nationalité italienne, car ils l'auraient perdue s'ils s'étaient fait naturaliser. Par conséquent, par

respect pour leurs parents et leur pays d'origine, ils ne voulaient pas abandonner leur passeport italien. Par la suite, dans les années 1990, la loi a changé et il est devenu possible d'avoir les deux nationalités. Ces gens ont donc commencé à demander la nationalité suisse.

Ceux à qui nous rendons visite – ils sont âgés d'une trentaine d'années – sont plus qu'intégrés ici. Leurs parents l'étaient déjà, mais eux sont vraiment assimilés, ce qui est différent. Ils ont vécu avec les petits Suisses dans les mêmes écoles, ils ont toujours cohabité avec les Suisses, ils ont fait leurs études dans notre pays... Ils n'ont peut-être pas fait le service militaire, n'étant pas Suisses au moment d'être recrutés, mais à l'heure actuelle ils ont plus de 30 ans et sont vraiment très bien assimilés.

Certains d'entre eux sont même professeurs d'histoire et peuvent vous en apprendre sur votre propre ville, car ils en savent plus que vous! Dans ces cas, il me paraît un peu absurde d'aller les voir pour discuter de choses et d'autres, de Genève, de sa politique et de son histoire. Eux, en plus de la politique genevoise, ils vous donnent des explications sur la politique de leur pays d'origine. Et nous, nous avons l'air nuls à côté!

Une séance d'accueil, comme l'a proposé M<sup>me</sup> Salerno, suffirait largement et permettrait une certaine ouverture. L'accueil serait tout aussi bon qu'actuellement, puisque c'est les conseillers administratifs qui s'en chargeraient. Cela nous éviterait également bien des tracas administratifs et des déplacements inutiles.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 39 oui contre 19 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à adopter dans les meilleurs délais une procédure communale simplifiée de naturalisation à l'égard des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans, permettant de donner son préavis sur le seul examen du dossier par le Conseil administratif, à l'image de la pratique en vigueur dans d'autres cantons, par exemple celui de Fribourg.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dosan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang: «Mise online de l'administration!» (M-622)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la Ville de Genève se veut pionnière dans l'instauration du «guichet universel» par internet;
- l'utilisation des nouvelles technologies permet de faire des économies dans le traitement des informations et de faciliter la vie des citoyens dans leur rapport avec l'administration;
- le canton de Bâle-Ville propose l'achat de certains documents administratifs via le système de micropaiement «click and buy», lequel évite de donner un numéro de carte de crédit et voit simplement le montant du paiement ajouté à la facture téléphonique du téléphone fixe;
- cette possibilité d'acheter certains documents administratifs permet d'éviter aux citoyen-ne-s de se rendre dans les locaux de l'administration et de faire cela à distance;
- les divers sites web de la Ville de Genève pourraient ainsi être plus efficaces;
- Genève est le siège de l'Union internationale des télécommunications et qu'elle doit ainsi montrer l'exemple en matière de nouvelles technologies,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place l'utilisation d'un système de micropaiement (par exemple du type «click and buy») sur les divers sites internet de la Ville de Genève qui pourraient l'utiliser, cela afin de permettre l'achat (ou la commande quand ils seraient gratuits) de certains documents administratifs par internet.

**M. Simon Brandt (R).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous présenter la motion M-622 intitulée «Mise online de l'administration», qui part du constat suivant: la Ville de Genève fait un excellent usage de son site internet. On y trouve quantité d'informations, des propositions émanant des différents départements, des invitations à des spectacles...

Cependant, nous pensons que l'on peut mieux faire, par exemple sur le modèle de ce que fait actuellement le Canton de Bâle-Ville. J'ai ainsi surfé sur son site et constaté qu'on peut commander quantité de choses: le budget 2007, le

---

<sup>1</sup> «Mémoires 163<sup>e</sup> année»: Annonce, 7032.

mémento communal, un abonnement aux piscines municipales, des billets pour divers spectacles culturels... Tout cela à distance et de manière totalement sécurisée, car sans carte de crédit.

Ce système que nous proposons de mettre en place, c'est celui du micropaiement par internet. Ceux qui surfent souvent sur internet pour y commander des articles conviendront avec moi que de nombreux internautes hésitent à donner leur numéro de carte de crédit, même sur les sites les plus sécurisés comme amazon.com, fnac.com ou d'autres à qui l'on peut apparemment accorder une totale confiance. L'idée du micropaiement, développée notamment par Swisscom, est extrêmement simple: vous joignez votre adresse e-mail à votre numéro de téléphone chez l'opérateur où vous êtes inscrit, ladite opération permettant d'ouvrir un compte pour pouvoir ensuite commander des documents sur différents sites web qui proposent cette offre.

En Ville de Genève, on pourrait par exemple se servir de ce moyen pour commander la carte 20 ans/20 francs ou des billets vendus par le département des affaires culturelles, pour toutes les procédures d'état civil actuellement à disposition sur la base de fichiers téléchargeables sur internet, mais qui demandent à être payées sur place. Je l'ai vérifié encore hier: les formulaires online peuvent être imprimés, mais il faut ensuite les envoyer par la poste ou se rendre au guichet de l'état civil pour effectuer la démarche voulue. C'est complètement stupide!

Montrons que Genève est pionnière en matière de nouvelles technologies, comme elle l'a fait avec le wi-fi, comme elle se doit de le faire puisqu'elle accueille le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Essayons d'introduire les nouveautés déjà adoptées par le Canton de Bâle-Ville, pour montrer que Genève est l'une des cités les plus modernes du monde. Nous proposons donc le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication.

#### *Préconsultation*

**M. Olivier Norer (Ve).** Le groupe des Verts est favorable à certains principes que la motion M-622 nous semble promouvoir. Je pense notamment au principe de la transparence de l'administration, dont nous sommes conscients qu'elle est tout à fait souhaitable. Si certains documents officiels peuvent être transmis via internet, autant qu'ils le soient!

Toujours est-il qu'il reste un problème de forme: par quels moyens transmettre ces documents? Il en existe tellement que nous avons parfois un peu de la peine à nous y retrouver. Mais, en tout cas, nous pouvons faire mieux que la situation actuelle. Je pourrais citer de nombreux exemples de sociétés ou, comme mon préopinant M. Brandt, de cantons qui se sont déjà engagés dans cette direc-

tion. Nous pourrions étudier en commission les moyens de faire mieux, afin de voir comment rendre l'administration plus transparente, plus efficace et plus proche de la population. Pour ces raisons, nous souhaitons également le renvoi de la motion M-622 à la commission de l'informatique et de la communication.

**M. Olivier Coste (S).** Les socialistes pensent eux aussi que cette motion comporte des éléments intéressants. Faciliter la vie des citoyens est une bonne idée, surtout en ce qui concerne leurs rapports avec l'administration. Mais cette dernière n'est pas qu'une centrale d'achats ou de distribution à distance! C'est aussi un service personnalisé, avec des personnes à l'écoute des citoyens – surtout de ceux qui sont âgés et ne maîtrisent pas forcément les nouvelles technologies. La mise en ligne de documents doit être un service supplémentaire qui ne se substitue pas à des prestations directes. Moins de 50% de la population est équipée d'un ordinateur, et toutes ces personnes ne sont pas connectées à internet. Ce sont les autres, les plus démunies, auxquelles nous voulons être particulièrement attentifs.

Nous estimons utile de discuter de la pertinence de cette motion, afin de savoir quels documents seraient mis en ligne et quelles synergies avec les services de l'Etat cette offre impliquerait. Par ailleurs, nous pourrions discuter du principe de vente de documents et d'informations étatiques. Quelles informations seraient gratuites, quels documents seraient payants? Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste propose le renvoi de la motion M-622 à la commission de l'informatique et de la communication, pour étude.

*(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)*

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** L'idée promue par cette motion n'est pas inintéressante. A mon avis, la mise online de l'administration serait ce qu'on appelle un *nice to have* susceptible d'apporter un plus. A nos yeux, néanmoins, il ne s'agit certainement pas d'une nécessité actuelle, ni d'une obligation. Parmi les exemples donnés par M. Brandt, il y avait notamment l'Office de l'état civil – et c'est assez logique, puisque, dans notre municipalité en tout cas, c'est le service qui délivre le plus de documents à la population. Ceux qui ont eu recours à ce service au cours des dernières années auront pu constater que de nombreux efforts ont été faits, qu'il s'agisse des heures d'ouverture des guichets ou de la facilitation de l'obtention des documents.

Cela pour dire, tout simplement, que si l'on peut effectivement toujours ambitionner de faire mieux, il faut savoir, par rapport au coût occasionné, quelle sera la

plus-value marginale pour le citoyen. Or, vu l'ampleur des services et des documents proposés par la Ville de Genève, nous ne sommes pas convaincus que cela en vaille la peine. Par conséquent, si nous trouvons que l'idée générale est bonne, à ce stade, nous avons de la peine à nous enthousiasmer. Nous ne sommes pas opposés à étudier cette motion en commission mais, pour nous, l'un des éléments clés de notre éventuelle adhésion à ce projet sera l'aspect proportionné des coûts supplémentaires qu'il engendrera par rapport à ce que le citoyen moyen pourra en retirer.

A ce propos, les paroles de M. Coste ne sont pas dénuées d'une certaine justesse à nos yeux. Aujourd'hui, à Genève, on ne peut pas tenir compte uniquement des personnes qui ont entre 20 et 40 ans, qui sont parfaitement équipées sur le plan du matériel informatique et qui peuvent donc se passer des services de la Ville tels qu'ils sont proposés actuellement.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à la majorité (3 oppositions du Parti du travail et 2 abstentions des libéraux).

## **9. Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang: « Paiement par SMS! » (M-623)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le paiement du parc-mètre ou du billet de bus demande l'utilisation de «petite monnaie» que les usagers n'ont pas toujours, alors même que l'immense majorité des citoyennes et des citoyens possèdent un téléphone portable;
- l'utilisation du SMS comme moyen de paiement est un moyen simple et efficace de suppléer au manque de monnaie, le paiement de petites sommes par SMS étant déjà monnaie courante dans de nombreux domaines (achat de boissons au distributeur, vote par SMS dans des émissions TV, etc.);
- le paiement par SMS permet une rentrée immédiate de l'argent et qu'il est tout à fait complémentaire au traditionnel paiement à l'horodateur;
- l'utilisation de la carte «cash» dans les horodateurs n'est que peu utilisée par les usagers des parkings et des Transports publics genevois et qu'elle n'est donc pas un moyen adéquat de suppléer au manque de monnaie;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7032.

## Motion: paiement par SMS

- cette mesure, digne d’une ville moderne comme Genève, est une occasion rêvée de montrer l’aspect «high-tech» de Genève, surtout après le retour du salon World Telecom;
- Genève est le siège de l’Union internationale des télécommunications et qu’elle doit ainsi montrer l’exemple en matière de nouvelles technologies, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter le projet d’un système de paiement du parking par SMS en collaboration avec le Canton et la Fondation des parkings;
- d’étudier la possibilité que les amendes d’ordre puissent également être payées par SMS, selon le même principe que celui énoncé ci-dessus;
- de proposer, via le représentant de la Ville au conseil d’administration des Transports publics genevois, d’instaurer le SMS comme moyen de paiement du billet de bus ou de tram.

**M. Simon Brandt (R).** Dans la droite ligne de la motion précédente, voici maintenant le paiement par SMS! Les propos que je viens d’entendre sur la motion M-622 et le résultat du vote qui a suivi me font mal au cœur; je crois que, au niveau technologique, certains se sont arrêtés à la chute de l’Union soviétique, en 1991! Ce qui est malheureux...

J’espère que la motion M-623 recevra un meilleur accueil. Elle demande tout simplement d’étudier le projet de paiement par SMS pour le parking et les transports publics. Quand vous stationnez votre voiture, quand vous prenez le bus, votre souci principal – c’est mon cas pour les transports publics, puisque je n’ai pas de voiture – est d’avoir la monnaie nécessaire ou la carte cash pour payer votre ticket. Par contre, ce que l’on a toujours sur soi, c’est son téléphone portable; il me semble que tel est le cas de l’ensemble des conseillers municipaux dans cette salle et de près de 90% de la population.

Que proposons-nous? Enfin... Nous ne proposons pas, nous aimerions seulement que la Ville de Genève suive l’évolution technologique en matière de paiements à distance. Nous avons parlé d’internet avec la motion M-622, et nous en venons maintenant au téléphone portable. Dans certains pays comme l’Estonie, tous les distributeurs de boissons sont munis du système de paiement par SMS. Un numéro figure sur le distributeur, on lui envoie un SMS et la bouteille de limonade, de jus de pomme ou autre, tombe; le coût en sera débité à la fin du mois sur la facture téléphonique.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, nous pensons que la Ville de Genève peut étudier la possibilité d’instaurer un tel système dans ses parkings. Elle peut également intervenir, puisqu’elle est membre du conseil

d'administration des Transports publics genevois (TPG), afin que ces derniers l'introduisent à leur tour. Pour rappel, ils ont mis sur pied, il y a quelques années, la carte cash pour le paiement des tickets de transports publics. Pour ma part, je ne connais personne qui l'ait jamais utilisée. Par contre, je reste persuadé que le paiement par téléphone portable est un moyen d'avenir, tant pour les transports publics que pour le parking, ou simplement pour les petites dépenses quotidiennes.

De même que pour la motion précédente, nous demandons le renvoi de la motion M-623 à la commission de l'informatique et de la communication.

#### *Préconsultation*

**M. Olivier Norer** (Ve). Je m'exprimerai au nom du groupe des Verts. Nous sommes sensibles à l'idée que vient d'exprimer le représentant du Parti radical, car il est vrai qu'elle peut éventuellement améliorer les conditions de vie des habitants de la ville. En tout cas, la motion M-623 promeut une avancée technologique – une interaction entre différents systèmes – qui mérite d'être étudiée. Il serait difficile de voter ce genre de projets sans en étudier préalablement les coûts, les tenants et les aboutissants, comme le disait M. Hainaut lors du précédent débat. Cette motion peut faciliter la vie de nos concitoyens tout en étant rentable ou, en tout cas, pas trop chère. Nous pensons que ces questions doivent être abordées au sein de la commission de l'informatique et de la communication, qui devra séparer le bon grain de l'ivraie.

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Le groupe socialiste refusera cette motion, car elle implique que chaque citoyenne et chaque citoyen devrait être muni d'un natel pour payer son parcومتر ou ses amendes d'ordre. Nous pensons que, aujourd'hui, ce n'est pas une bonne chose. Il existe déjà un système qui fonctionne, continuons dans ce sens. Par ailleurs, nous sommes d'avis que le Service des agents de ville et du domaine public, qui supervise les agents de sécurité municipaux (ASM) et les agents municipaux (AM), a d'autres chats à fouetter que d'effectuer des tests pour des paiements par SMS. D'autres villes de Suisse romande sont en train de tester des systèmes de paiement par boîtier électronique, alors attendons de voir leurs résultats et avisons ensuite en ce qui concerne Genève!

**M. Alain Dupraz** (T). Le Parti du travail s'opposera à la motion M-623 pour plusieurs raisons. Les SMS, il faut bien le rappeler, ne sont pas gratuits! Je ne parle pas du paiement de divers services par ce moyen, mais du coût du message

## Motion: paiement par SMS

lui-même. Les communications par téléphone portable étant payables tous les mois, j'y vois un gros danger: il est facile de payer ses amendes d'ordre, le stationnement et des friandises par SMS, mais cela peut conduire à l'endettement des jeunes. Déjà maintenant, il est fréquent que les parents doivent couvrir les frais de téléphone portable de leurs enfants! J'aime mieux vous dire, chers collègues, que l'introduction des paiements par SMS provoquera un sacré problème! Nous refusons donc ce type de technologie qui n'est pas encore au point.

**M. Simon Brandt (R).** J'aimerais simplement répondre à quelques craintes qui viennent d'être exprimées. Lisez bien la motion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Elle ne vise pas à remplacer le système existant, mais à lui donner un complément. Nous ne voulons pas supprimer demain le paiement en monnaie! Simplement, nous aimerions donner aux gens qui le souhaitent la possibilité de payer par SMS.

Monsieur Fazio, vous avez raison: Bulle a déjà introduit ce système et Lausanne l'étudiera prochainement. Mais rien ne nous empêche de l'étudier en même temps! Nous ne proposons pas le renvoi de cette motion au Conseil administratif et son application dès demain! Nous proposons simplement son étude en commission, par exemple l'audition de la société qui a introduit le paiement par SMS – elle est genevoise, pour information – des Bullois qui nous diront comment cela fonctionne... Bref, l'audition en général des entités suisses qui ont introduit ou développé ce système.

Monsieur Dupraz, votre réaction me surprend. Si des jeunes ne savent pas gérer leur téléphone portable, les parents doivent le leur supprimer! Mieux, interdisons le téléphone portable aux personnes de moins de 18 ans! Nous partons du principe que les personnes munies d'un natel sont assez grandes pour le gérer elles-mêmes. Sinon, il faut supprimer la carte de crédit et l'argent en général! La responsabilité individuelle doit permettre à chacun de gérer correctement son porte-monnaie, qu'il soit électronique ou en cuir, comme le vôtre. Nous sommes donc persuadés que nous pouvons au moins étudier la possibilité d'instaurer le système décrit dans la motion M-623.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication sont acceptés à la majorité (opposition des socialistes et du Parti du travail).

**10. Motion du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler» (M-626)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'implication de la Ville en faveur du développement durable et de l'Agenda 21;
- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir);
- l'augmentation du prix du pétrole;
- que toute diminution de la consommation et des immissions polluantes liées aux carburants pour les véhicules automobiles et au mazout pour les chaudières contribue au respect de notre environnement;
- que la Ville a un important parc immobilier;
- que la Ville a une importante flotte de véhicules à moteur;
- que de nouvelles technologies permettent, par l'installation d'un équipement simple et dont l'investissement peut être amorti rapidement en regard des économies réalisées, de diminuer de façon significative tant la consommation que les immissions;
- que d'autres entités publiques (Services industriels de Genève, Transports publics genevois, commune de Vernier, etc.) ont testé un tel système et que certaines s'apprêtent à s'en doter,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et, le cas échéant, de présenter un projet d'arrêté au Conseil municipal afin d'acquérir et d'équiper les véhicules à moteur et les chaudières de la Ville d'un système propre à réduire la consommation d'énergie non renouvelable et à diminuer les immissions polluantes.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-626 est relativement simple, et le groupe libéral n'entend pas développer exagérément ce sujet ce soir. Il vous demande simplement de renvoyer cet objet pour étude à la commission Agenda 21.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 291.

## Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

Je dirai néanmoins quelques mots à ce sujet. Nous sommes attachés tant aux économies d'énergie qu'à la diminution des immissions polluantes, qui nous inquiètent. Evidemment, ce que propose cette motion n'est pas un remplacement pur et simple des énergies polluantes, mais la diminution de leur consommation et, par là même, des immissions qu'elles provoquent. Ce n'est donc pas un projet idéal, puisque l'idéal serait de ne plus avoir besoin de recourir à des sources d'énergie polluante. Tel n'est pas encore le cas aujourd'hui – ce sera pour le futur, nous l'espérons – et la motion M-626 est plus pragmatique.

La Ville de Genève possède nombre de chaudières dans ses immeubles et nombre de véhicules. Or il existe des technologies, développées entre autres par des industries genevoises, permettant de diminuer tant la consommation des énergies polluantes que les immissions produites par de telles installations. Nous vous demandons donc, chers collègues, de faire bon accueil à cette motion et de la renvoyer pour étude à la commission Agenda 21.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Les Verts sont très contents de constater que les libéraux deviennent écologistes! Néanmoins, le titre de leur motion – «agir au lieu d'en parler» – demeure discutable. Les Verts en parlent, mais ils agissent également! Je rappelle aux libéraux qu'ils ont toujours refusé l'Agenda 21, et ils ignorent peut-être que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève fait déjà un travail considérable en matière d'économie d'énergie. Il n'était pas nécessaire de déposer une telle motion pour se donner un profil politique en vue des élections... Néanmoins, les Verts renverront la motion M-626 à la commission Agenda 21.

J'ai écouté avec attention les arguments avancés par M. Oberholzer. Il avait raison de souligner qu'il ne s'agit pas d'un projet idéal, nous avons compris à quoi il faisait allusion plus précisément! Le défaut de cette motion, comme il l'a d'ailleurs lui-même souligné, c'est qu'elle demande seulement de diminuer un peu la consommation d'énergie. Pour notre part, nous demandons plus, puisque nous aimerions qu'il y ait nettement moins de voitures et de chaudières à mazout dans notre ville. Mais nous accepterons quand même la motion M-626, car toute idée intéressante en matière d'écologie est bonne à prendre...

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AdG/SI).** L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est très étonnée – en bien, évidemment – de la motion écologique du Parti libéral... Ce n'est pas courant! Nous la soutiendrons et la renverrons à la commission Agenda 21. Nous aurions même envie d'enjoindre aux libéraux d'encoura-

ger les entreprises collaborant au développement durable. En effet, en observant les efforts en la matière consentis depuis de nombreuses années par la Ville, nous avons pu constater que les énergies renouvelables, à moyen et long terme, permettent d'économiser de l'argent.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est la séquence émotion de la soirée: le Parti libéral – quelque peu tardivement, mais comme un seul homme ou une seule femme – se rallie à la politique de l'Alternative. Nous lui souhaitons la bienvenue! Félicitations! Nous travaillerons plus et mieux ensemble!

Qu'il s'agisse des véhicules motorisés de l'administration ou de la politique en matière de chauffage à la Gérance immobilière municipale (GIM), il y a bien longtemps que l'Alternative a commencé à réaliser ces objectifs. La preuve: tant M. Krebs que M. Macherel sont venus présenter à la commission des travaux la politique de renouvellement qu'ils avaient établie pour les vingt prochaines années dans l'ensemble des immeubles de la Ville.

Chapeau, Mesdames et Messieurs les libéraux! Dans un premier temps, nous pensions refuser cette motion inutile, mais votre ralliement et votre soutien à notre politique nous poussent à voter son renvoi à la commission Agenda 21, où nous aurons l'occasion de resserrer nos liens politiques...

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Que de suffisance, dans le langage de la gauche! Comme si parler d'écologie et d'économie d'énergie était l'apanage de la gauche et que les libéraux, les démocrates-chrétiens ou les radicaux n'avaient surtout pas le droit d'aborder ce sujet... S'il vous plaît, un peu de retenue! Faire de la politique, c'est s'intéresser au bien commun, et nous comptons le faire en acceptant la motion M-626. Je ne pensais pas intervenir ce soir sur ce sujet, mais j'avoue que les donneurs de leçons, d'un côté ou de l'autre, commencent vraiment à m'énerver!

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Cette motion nous plaît, et notre adhésion n'a rien à voir avec les clivages gauche-droite, il faut arrêter avec ça, maintenant! Nous y sommes favorables, tout simplement parce qu'elle dit à cette assemblée qu'il faut s'inquiéter du futur, de l'air que nous respirerons dans quelques années et du développement durable. Tout cela n'est pas l'apanage d'un parti plus que d'un autre. Ceux qui me connaissent un peu savent que je suis assez sensible à l'écologie. Je partage entièrement l'approche des libéraux, et notre groupe renverra cette motion à la commission Agenda 21 avec un immense plaisir. Nous savons

## Motion: réduire la consommation d'énergie non renouvelable

que les services de M. Ferrazino font déjà beaucoup en matière de développement durable, mais ce travail doit se poursuivre; c'est pourquoi nous soutenons cette motion.

**M. Guy Dossan (R).** Quel unisson! Le groupe radical s'y rallie, évidemment, et il renverra la motion M-626 à la commission Agenda 21. Il est vrai qu'un important travail se fait déjà dans notre commune en matière de développement durable, et ladite commission vient justement de discuter d'une proposition PR-509 du Conseil administratif pour la transformation des chaudières des immeubles locatifs et administratifs de la Ville, ce qui est une bonne chose. Nous sommes donc déjà lancés sur les bons rails pour discuter de la motion libérale.

Quant aux vannes préélectorales qui vont d'ailleurs se succéder au cours des mois à venir, nous en ferons abstraction. Nous ne pensons pas que le groupe libéral fasse de l'électorisme, puisqu'il a déposé cette motion il y a cinq ou six mois déjà. On ne peut donc vraiment pas dire qu'il s'agisse là d'un objet récent...

Cela dit, je mets un petit bémol à l'enthousiasme lié à cette motion: si la Ville l'applique, cela lui coûtera une fortune! J'attends donc au tournant ceux qui prônent les économies d'énergie quand il s'agira de voter les crédits; à ce moment-là, il faudra bien faire des choix! Nous verrons bien qui en est capable et qui accepte de tailler dans d'autres lignes budgétaires que celles dévolues à l'écologie, lorsqu'il faudra voter pour le développement durable des millions que nous n'avons d'ailleurs pas!

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Les quelques sarcasmes qui viennent des bancs d'en face sont de bon aloi... Je rappelle tout de même à certains préopinants – notamment à M. Deshusses – qu'ils ont, au-delà de leurs railleries, une mémoire un peu sélective.

En effet, Mesdames et Messieurs de la gauche, rappelez-vous le retard que votre vote avait occasionné, lorsque M. Ferrazino et ses services nous avaient proposé de remplacer les véhicules de la Ville – ou en tout cas une partie d'entre eux – par des véhicules écologiques. Telle est d'ailleurs l'origine du titre de la motion M-626, «Agir au lieu d'en parler»: en effet, vous aviez alors privilégié un certain dogmatisme, souhaitant attendre les résultats d'une étude confiée au professeur Pini, dont nous n'avons pas encore constaté les effets positifs en matière d'Agenda 21. Vous avez donc préféré cela à l'attitude pragmatique qui consistait à accepter la proposition PR-386 des services de M. Ferrazino.

Je rappelle également que, lors de ce vote – aussi bien pour le remplacement des véhicules que pour l'étude – notre position s'écartait de celle de l'ensemble

des groupes de cette assemblée, qui souhaitent privilégier le dogmatisme plutôt que l'action. M. Dossan évoquait tout à l'heure l'aspect budgétaire de la motion M-626, et il est vrai que s'orienter dans la voie du développement durable implique un certain nombre de coûts. D'emblée, nous avons dit que les 200 000 ou 250 000 francs destinés à l'étude du professeur Pini auraient pu être consacrés, de manière plus profitable, à l'acquisition de véhicules moins polluants par la Ville de Genève.

En conclusion, chers collègues, je vous remercie de réserver un accueil favorable à notre motion.

**M. Guy Jousson (T).** J'interviens rapidement pour dire que le Parti du travail sait reconnaître une motion qui transcende le rapport gauche-droite. Pour nous, la motion M-626 est digne d'intérêt et nous la renverrons également à la commission Agenda 21.

**M. Eric Rossiaud (Ve).** Je voudrais juste rappeler que, à mon avis, personne au sein de ce plénum n'imagine que nous pourrions continuer en consommant autant d'énergie non renouvelable que maintenant. Nous souhaitons que la discussion sur la motion M-626 soit possible et nourrie à la commission Agenda 21, et que les membres de cette dernière, quel que soit leur bord politique, soient ouverts au débat sur ce genre de problématique.

Je rappelle que les Verts ont posé le problème dans ce plénum dès le début de la législature en cours: à terme, nous devons nous passer d'énergies non renouvelables. Ce sont les objectifs qu'il faut poursuivre, nous le répétons à chaque vote du budget. Etablissons des objectifs, osons dire que nous devons nous passer d'énergies non renouvelables d'ici à 2020 ou 2030. La Ville de Genève a déjà développé toute une stratégie dans ce sens, et il ne s'agit pas de s'intéresser uniquement à la manière de réduire les immissions polluantes, mais de se donner les moyens de s'en passer. Il s'agit de prévoir, dans nos budgets, les financements nécessaires au développement d'un autre type de consommation d'énergie. Cela dit, nous renverrons quand même la motion M-626 à la commission Agenda 21.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** J'aimerais insister sur le fait que la motion M-626 répond aussi à une obligation légale. Nous n'avons pas à tergiverser, nous devons prendre maintenant un certain nombre de mesures et agir. Tout le monde est d'accord de renvoyer cette motion à la commission Agenda 21, mais je souhaiterais que cette dernière avance vite dans ses travaux, car nous devons faire face à des échéances extrêmement importantes, qui dépassent celles – élec-

toralistes – du moment. Il s'agit bel et bien de l'avenir de la planète! J'aimerais donc vraiment que des mesures soient prises.

Deuxièmement, je regrette que la demande des libéraux à travers cette motion soit relativement timorée. Comme l'a souligné mon collègue, la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables est une question fondamentale, et je souhaite que celle-ci soit également abordée dans le cadre des travaux de la commission Agenda 21.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission Agenda 21 sont acceptés à l'unanimité.

## **11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **12. Interpellations.**

Néant.

## **13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4622
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4622
3. Projet d'arrêté du 17 janvier 2007 de la commission du règlement: «Personnes élues et changement de groupe» (PA-66). Troisième débat . . . . .	4622
4. Motion du 17 mai 2006 de M <sup>mes</sup> Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund: «Révision du ratio logements-places de stationnement» (M-618) . . . . .	4623
5. Résolution du 10 avril 2006 de M. Roman Juon: «Remplacement du tapis bitumineux de la Treille» (R-92) . . . . .	4636
6. Interpellation du 5 avril 2006 de M. Roman Juon: «Les jeunes en voie de disparition (Parlement des jeunes)?» (I-149) . . . . .	4639
7. Motion du 17 mai 2006 de M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann, MM. Jacques Mino, René Grand, Jean-Charles Rielle et Olivier Norer: «Pour une procédure simplifiée de naturalisation des candi- dats de la deuxième génération de plus de 25 ans» (M-621) . . . . .	4640
8. Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M <sup>me</sup> Catherine Häm- merli-Lang: «Mise online de l'administration!» (M-622) . . . . .	4651
9. Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et M <sup>me</sup> Catherine Häm- merli-Lang: «Paiement par SMS!» (M-623). . . . .	4654
10. Motion du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Bar- bey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux, M <sup>mes</sup> Florence Kraft- Babel et Nathalie Fontanet: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler» (M-626) . . . . .	4658

11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4663
12. Interpellations . . . . .	4663
13. Questions écrites . . . . .	4663

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*